

Motion 1777

visant la mise en conformité de l'incinérateur de déchets des Cheneviers, pour l'aligner sur les normes US EPA (ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY) sur les rejets en dioxines (TCDD et TCDF), cancérigènes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- vu l'IUE 397 intitulée les dioxines ?... dans votre assiette bien sur, présentée au parlement par le signataire le 23 mars 07, dénonçant l'effet cancérigène des dioxines émises par les incinérateurs de déchets du type les Cheneviers;
 - Vu la réponse de circonstance du C.E d'Etat dans son rapport IUE397-A, séance du 3 mai 07, pour qui, l'incinérateur des Cheneviers est au dessus de tout soupçons .. « l'usine respecte les limites fédérales des émissions de poussières »...*qui contiennent les dioxines...* qui vont finir..... dans votre assiette;
 - vu l'absence de normes FEDERALES sur les dioxines;
 - vu l'annonce du *Matin* (dimanche 5 août 2007) qui dénonce *l'explosion des cas de cancer a Genève (3 à 4 fois plus élevés)* autour de l'incinérateur des Cheneviers *?géré par les SIG*;
- Vu le lien *scientifiquement* établi entre les DIOXINES ET LE CANCER (les normes américaines fixent la dose maximale de dioxine ingérée, à 0,0064 PICOGRAMME /jour et par Kg de poids humain, *pour 1 CANCER /million d'habitants*)(1 pico gramme =10 puissance-12 gramme);
- vu les 300 000 tonnes de déchets/an incinérés, à (150 -200 Frs / tonne), dont une partie en provenance de l'étranger,

invite le Conseil d'Etat

à lever le voile sur les activités lucratives et polluantes des Cheneviers, et de mettre d'urgence notre incinérateur aux normes EPA américaines, *pour limiter cet empoisonnement collectif.*